

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre le 17 décembre 2024 à 19h, le Conseil Municipal de Mers-sur-Indre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean Marc LAFONT, Maire-Adjoint.

Date de la convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2024

Nombre de conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 1 Pouvoir : 1

PRESENTS : M. Jean-Marc LAFONT, Mme Hélène BEHRA, M. Philippe HUGOTTE Mme Maryse CLAIRON, M. Eddy BURLINSKI, Mme Valérie SWIRBLESKA, Mme Aurélie ROTY LEPERS, Mme Emilie BARON, Mme Nicole COLIN, M. Stéphane RENAULT, Mme Michèle BREUILLAUD.

ABSENT : M. Romain DUVAL.

POUVOIR : M. Christian ROBERT donne pouvoir à M. Jean Marc LAFONT.

Secrétaire de Séance : Mme Maryse CLAIRON.

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2024.
- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher.
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.
- Changement statuts du Pays de la Châtre en Berry.
- Rétrocession concession funéraire
- Demande « Donneurs de sérénade » -gîte.
- Questions et courriers divers.

Un point ajouté : Acquisition- signature. (approbation à l'unanimité)

Approbation à l'unanimité du PV du 15.11.2024

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE GROUPEMENT DES CENTRES DE GESTION DU CHER, DE L'EURE-ET-LOIR, DE L'INDRE ET DU LOIR-ET-CHER (délib.n°01 du 17.12.2024)

Considérant l'obligation des collectivités de proposer aux agents une prévoyance pour ceux qui le souhaitent, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D 'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher et ALTERNATIVE COURTAGE/TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 01 janvier 2025 ;

- D'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la commune de Mers sur Indre et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre et d'autoriser le Maire à signer cette convention,
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité/établissement public en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » ;
- D'instituer une participation financière à hauteur de 15€ brut mensuel, par agent, au prorata du temps de travail pour le risque « Prévoyance », à compter du 01 janvier 2025. De dire que cette participation financière sera accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation ;
- De préciser que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés ;
- De s'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération du 5 septembre 2022,

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1^{ERE} CLASSE (délib.n°02 du 17.12.2024)

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un emploi sur le grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe - catégorie C - à temps complet à raison de 35H hebdomadaires à compter du 01 janvier 2025, et supprime un emploi à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 01 janvier 2025. Et modifie le tableau des effectifs comme suit, à compter du 01 janvier 2025 :

CADRE D'EMPLOI « administratif »	Nombre et durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	1 à temps complet
Adjoint Administratif	1 à temps complet
CADRE EMPLOI « technique »	
Agent de Maitrise Principal	1 à temps complet
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1 à temps complet

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY (délib.n°03 du 17.12.2024)

Le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « PACTE TERRITORIAL ET RENOVATION DE L'HABITAT » au SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY pour exercer des missions d'information, de conseils et d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat dans le cadre d'une convention de PACTE TERRITORIAL signée avec l'ANAH et l'État ;
- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry jointe en annexe de la présente délibération.

RETROCESSION CONCESSION FUNERAIRE (délib.n°04 du 17.12.2024)

M. Jean Marc LAFONT expose la demande en date du 24.10.2024 concernant la rétrocession à la commune à titre gratuit de la concession n° 103 emplacement B113 (concession est vide de toute sépulture). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la demande de rétrocession de la concession 103 – emplacement B113 à titre gracieux.

GITE – DEMANDE (delib.n°05 du 17.12.2024)

Mme Jean-Jacques Présidente de l'association « les donneurs de sérénade » demande comme chaque année la possibilité de pouvoir obtenir la gratuité du gîte et de la salle des fêtes pendant un stage lyrique en contrepartie de concerts gratuits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la gratuité du gîte (7 nuitées) et de la salle des fêtes pour la période du mercredi 30 juillet au mercredi 6 août 2025 en contrepartie de concerts gratuits.

ACQUISITION TERRAIN (délib.n°06 du 17.12.2024)

Vu la délibération n°05 du 01.09.2021 décidant d'acquérir les parcelles section C n° 203,206,207,391,392,394,395,204,205 pour un montant maximum de 50 000 € et considérant l'indisponibilité de M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Jean Marc LAFONT 1^{er} Adjoint à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

DIVERS :

- **Abribus :**
Un éclairage solaire sera mis en place pour l'abribus allée des tuileries en début d'année 2025.
- **Crêperie :**
Faute de clients la crêperie ambulante « Epi'Toué » met fin à ses présences sur la commune.
- **PNR :**
Après présentation du projet de PNR, le conseil donne un avis défavorable à la poursuite du projet.
- **Bulletin :**
Présentation du bulletin à l'ensemble du Conseil

Séance levée à 21h15

Pour le Maire, empêché


Jean Marc LAFONT, Maire -Adjoint (Indre)



La secrétaire,


Maryse CLAIRON.

